

COMPTES MENSUELS DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

N° 20 : juillet 2019

Situation au 31 mars 2019

Cette publication présente chaque trimestre les comptes mensuels des régimes obligatoires de base de sécurité sociale, du FSV, de la CNSA et de la CADES, hors régime des retraites de la fonction publique de l'État. En dehors de ceux du mois de décembre, les résultats en fin de mois au cours de l'année présentés ici sont dépendants des modalités de remontée des informations comptables et ne prennent pas en compte les opérations dites d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir...), ni certaines écritures comptables. Ainsi, ils ne permettent pas d'anticiper directement le solde attendu en fin d'exercice, à l'inverse de la prévision présentée dans le rapport de la CCSS de septembre 2018. Seuls les résultats au 31 décembre prennent en compte toutes les opérations comptables.

Le solde du régime général de la sécurité sociale et du fonds de solidarité vieillesse (FSV), tel qu'il ressort des comptes, s'établit au 31 mars 2019 à -1,8 Md€, plus dégradé de 0,5 Md€ par rapport à la même date en 2018 (-1,3 Md€). La dégradation la plus marquée concerne la branche vieillesse (-0,8 Md€). Les excédents des branches famille et AT-MP se réduisent chacun de 0,3 Md€. Seule la situation financière de la branche maladie s'améliore (+0,9 Md€).

Branches : maladie (PUMa), vieillesse des régimes alignés, famille, AT-MP, FSV et CADES

en milliards d'euros	2019 p * % évol	Montant à fin Mars		Mars-19/ Mars-18	2019 poids
		2018	2019		
SOLDE	-1,7	-1,3	-1,8		
dont branche maladie (PUMa)	-0,9	-1,7	-0,8		
dont branche vieillesse+FSV (régimes alignés)	-2,8	-2,8	-3,6		
dont branche famille	0,8	2,4	2,1		
dont branche AT-MP	1,2	0,8	0,5		
Total des dépenses	414,7 2,2%	98,6	100,4	1,8%	24,2%
Prestations sociales	384,9 2,2%	93,4	95,1	1,8%	24,7%
Transferts	17,4 4,7%	3,2	3,4	4,4%	19,5%
Charges de gestion courante	12,3 -0,9%	1,9	1,9	-2,8%	15,4%
Autres charges	0,1 -24,6%	0,0	0,0	n.s.	14,3%
Total des recettes	413,0 2,1%	97,4	98,6	1,3%	23,9%
Cotisations sociales	207,5 -5,6%	59,0	53,8	-8,8%	25,9%
Cotisations prises en charge par l'Etat	5,5 -11,6%	1,6	1,2	-22,8%	22,3%
CSG	100,4 -14,2%	25,0	25,2	1,0%	25,1%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	87,4 79,9%	10,0	16,5	64,8%	18,9%
Charges liées au non recouvrement	-2,4 18,6%	-0,4	-0,5	31,4%	21,9%
Transferts	8,9 2,3%	1,6	1,6	-1,7%	17,6%
Autres produits	5,7 -7,6%	0,6	0,7	30,1%	12,6%
CADES - endettement net	-89,3 -15,2%	-117,4	-101,8	-13,3%	

* : Prévisions de la CCSS de Juin 2019

Le solde de mars 2019 s'établit à -1,8 Md€, plus dégradé de 0,5 Md€ par rapport à mars 2018. A l'exception de la branche maladie toutes les branches affichent un solde plus dégradé.

La progression de l'ensemble des recettes (+1,3%) est significativement inférieure à la croissance de la masse salariale du secteur privé (+2,6% en glissement annuel au premier trimestre 2019) qui en est pourtant le principal déterminant. Ce phénomène s'explique par des modifications profondes des recettes du régime général mises en œuvre dans les lois financières pour 2018 et 2019, qui *in fine* pèsent sur la dynamique des ressources de la sécurité sociale.

Ainsi, la contraction des produits de cotisations sociales au premier trimestre (-8,8%) s'explique conjointement par la baisse de 6 points des cotisations patronales maladie pour les rémunérations inférieures à 2,5 SMIC (en contrepartie de la suppression du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et du crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires (CITS)), l'élargissement des allègements généraux aux contributions de retraite complémentaire et d'assurance chômage (ce renforcement étant accompagné par la suppression de plusieurs dispositifs d'exonérations spécifiques et par le renforcement de certains autres (dans le secteur agricole, dans les DOM et pour les services à la personne) et par l'exonération de cotisations sur les heures supplémentaires. A l'inverse, les produits des impôts, taxes et contributions sociales hors CSG augmentent très fortement (+65%), en raison de l'affectation de TVA en contrepartie des baisses de cotisations.

En outre, les cotisations de janvier 2019 sont ralenties, par rapport aux exercices précédents, par la mensualisation des versements des petites entreprises (cf. publication n°16) effective depuis février 2018 ; les deux-tiers des cotisations et CSG de ces entreprises auparavant versées lors de l'échéance trimestrielle du mois de janvier ont été ainsi anticipées en novembre et décembre 2018.

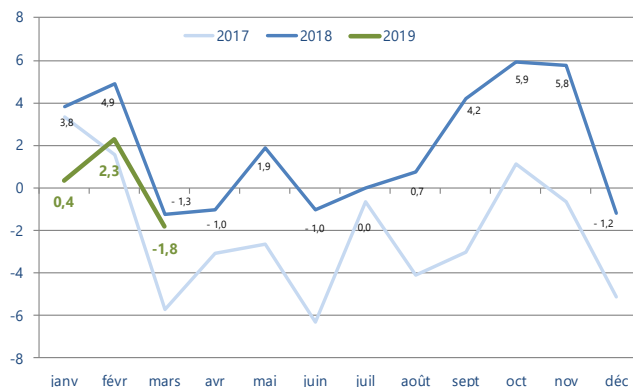
La CSG progresse de 1,0% contre une prévision annuelle de -14,2%. Le rétablissement du taux de la CSG à 6,6% (au lieu de 8,3%) pour les

pensions de moins de 2000 € décidé dans le cadre des mesures d'urgences économiques et sociales n'a été appliqué qu'en mai 2019 (avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019, le temps de l'adaptation des systèmes d'information). Les produits de CSG en début d'année sont également soutenus par la hausse du taux de 1,7 point sur l'ensemble des assiettes qui joue encore sur la dynamique des encaissements de janvier 2019 (assis sur les revenus de décembre 2018) relativement à ceux de janvier 2018 (assis sur ceux de décembre 2017, avant la hausse de taux), ainsi que par les effets du prélèvement à la source qui lissent sur l'ensemble de l'année les prélèvements sur les revenus du patrimoine auparavant concentrés à l'automne. A l'inverse, la mensualisation des petites entreprises (qui, comme pour les cotisations encaissements de janvier) et les transferts d'une fraction de CSG à l'Unédic et à la CNSA (qui pèse sur les encaissements à compter de février) ralentissent les recettes de CSG sur le premier trimestre 2019.

L'endettement net de la CADES baisse de 13,3% à fin mars 2019 contre une prévision annuelle de -15,2% : cet écart se résorbera au 2^{ème} trimestre avec le versement annuel de 2,1 Md€ en provenance du FRR.

Branches : maladie (PUMa), vieillesse des régimes alignés, famille, AT-MP et FSV •

Soldes cumulés (en Md€)



Branches : maladie (PUMa) ¹

en milliards d'euros	2019 p * % évol	Montant à fin Mars		Mars-19/ Mars-18	poids 2019
		2018	2019		
Total des dépenses	216,6 2,4%	52,3	53,1	1,5%	24,5%
Prestations sociales	203,0 2,3%	50,0	50,8	1,6%	25,0%
Transferts	7,0 9,9%	1,1	1,2	2,0%	16,6%
Charges de gestion courante	6,6 -1,4%	1,2	1,2	-1,6%	17,9%
Autres charges	0,0 -23,7%	0,0	0,0	n.s.	28,9%
Total des recettes	215,7 2,4%	50,6	52,3	3,4%	24,2%
Cotisations sociales	73,0 -16,5%	23,6	20,0	-15,3%	27,4%
Cotisations prises en charge par l'Etat	2,2 -19,0%	0,7	0,5	-29,3%	22,5%
CSG	71,4 -23,7%	21,2	19,7	-7,0%	27,6%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	62,8 209,0%	4,5	11,4	n.s.	18,2%
Charges liées au non recouvrement	-0,8 8,8%	-0,2	-0,2	20,0%	26,8%
Transferts	2,9 6,1%	0,5	0,5	-2,9%	17,3%
Autres produits	4,3 -9,6%	0,3	0,4	41,1%	10,5%
SOLDE	-0,9	-1,7	-0,8		

* : Prévisions de la CCSS de Juin 2019

Le solde de la **branche maladie** s'améliore de 0,9 Md€ et s'établit à -0,8 Md€. Les recettes progressent plus vite que les dépenses (respectivement +3,4% et +1,5%). Les mesures relatives à la suppression du CICE et CITS induisent des évolutions contrastées selon les types de recettes.

Les cotisations sociales diminuent fortement (-15,3%) en raison essentiellement de la baisse de 6 points de cotisation maladie.

C'est le cas aussi de la CSG (-7,0%) en raison des transferts de CSG opérés en LFSS pour 2019 : 1,47 point de CSG sur revenus d'activité à l'Unédic en compensation de la suppression de la contribution salariale chômage, 0,23 point de CSG sur revenus d'activité à la CNSA, 1,72 point de CSG sur revenus de remplacement au FSV en compensation de la rétrocession à l'Etat des prélèvements sociaux sur le capital, et enfin 0,1 point de CSG à la CNAF en compensation de la baisse de sa fraction de taxe sur les salaires (cf. infra).

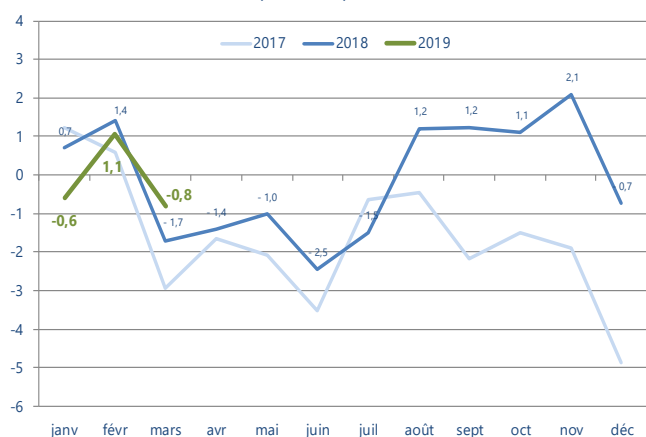
Cette baisse s'amplifiera dans les prochains mois (prévision pour l'année de -24%) avec notamment la mise en œuvre effective au mois de mai de l'annulation de la hausse du taux de CSG pour les pensions inférieures à 2000 €.

A l'inverse, les impôts et taxes augmentent très fortement. Ils sont 2,5 fois plus importants qu'au premier trimestre 2018 en raison de la hausse de la fraction de TVA affectée à la CNAM à compter du 1^{er} janvier 2019 (23,13% après 0,34% en 2018). Les taxes sur les tabacs progressent de 12% du fait d'une hausse de la fiscalité au 1^{er} avril 2018. A l'inverse, les produits de taxe sur les salaires diminuent d'un tiers : une fraction de cette taxe est affectée à l'Acoss afin qu'elle compense l'Unédic au titre des allègements généraux renforcés (-2,9 points pour la CNAM).

Les prestations sociales croissent de 1,6%, contre une prévision annuelle de +2,3%. La dynamique des remboursements au titre des soins de ville apparaît globalement modérée au premier trimestre et elle est affectée en outre par un effet baissier des jours ouvrés, moins nombreux au 1^{er} trimestre 2019 qu'au 1^{er} trimestre 2018.

Le profil mensuel des soldes au début de l'année est marqué comme pour les autres branches par la fin de la montée en charge de la mensualisation en janvier. L'amélioration de la situation financière à fin mars devrait disparaître au deuxième trimestre avec la mise en œuvre effective de la mesure de baisse du taux de CSG sur les pensions.

Branche maladie (PUMa) ¹ • Soldes cumulés (en Md€)



¹ : La branche maladie de la protection universelle maladie (PUMa) regroupe les branches maladie des régimes de base suivants : CNAM, MSA, CPRP-SNCF, CNMSS, CANSSM, ENIM, RATP, CRPCEN et CAVIMAC.

Branche vieillesse des régimes alignés ²

en milliards d'euros	2019 p	% évol	Montant à fin Mars		Mars-19/ Mars-18	poids 2019
	*		2018	2019		
Total des dépenses	141,8	2,6%	34,0	34,9	2,8%	24,6%
Prestations sociales	135,9	2,5%	32,8	33,7	2,6%	24,8%
Transferts	4,1	6,8%	0,9	1,0	12,3%	24,4%
Charges de gestion courante	1,8	-3,6%	0,3	0,3	-2,7%	0,0%
Autres charges	0,0	-14,9%	0,0	0,0	-24,6%	15,0%
Total des recettes	139,0	1,7%	31,2	31,3	0,6%	22,5%
Cotisations sociales	91,3	0,7%	23,9	23,0	-3,8%	25,2%
Cotisations prises en charge par l'Etat	2,4	-3,9%	0,6	0,5	-19,3%	20,8%
CSG	17,0	30,4%	1,1	2,6	131,3%	15,5%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	17,2	-11,0%	2,8	2,6	-9,0%	14,9%
Charges liées au non recouvrement	-1,0	16,3%	-0,1	-0,2	21,7%	17,6%
Transferts	11,8	1,0%	2,8	2,8	0,3%	23,5%
Autres produits	0,3	-2,2%	0,0	0,0	-14,1%	11,9%
SOLDE	-2,8		-2,8	-3,6		
dont CNAV avec CNDSSSTI + FSV	-2,8		-2,8	-3,7		
dont MSA Salariés	0,0		0,0	0,1		

* : Prévisions de la CCSS de Juin 2019

Le solde de la **branche vieillesse**, qui inclut le régime général, les salariés agricoles et le FSV, serait en dégradation à fin mars 2019 par rapport à la même date en 2018 (-3,6 Md€ contre -2,8 Md€). Les recettes sont atones (+0,6%) alors que les dépenses sont dynamiques (+2,8%).

Les cotisations reculent (-3,8%) sous l'effet de l'exonération de cotisations salariales des heures supplémentaires (qui ne joue que sur la branche retraite) et la fin de la montée en charge de la mensualisation des petites entreprises (ce second effet se diluant au cours de l'année d'où une prévision annuelle moins dégradée : 0,7% hausse des cotisations).

La CSG est très dynamique (+131%) au premier trimestre du fait de la hausse du taux de prélèvement de 1,7 point (jouant encore au mois de janvier), de l'affectation au FSV d'une quote-part de la CSG sur les revenus de remplacement (accroissant les encaissements à compter du mois de février) et de l'effet d'anticipation de la perception d'une partie des prélèvements sur le patrimoine en raison du prélèvement à la source.

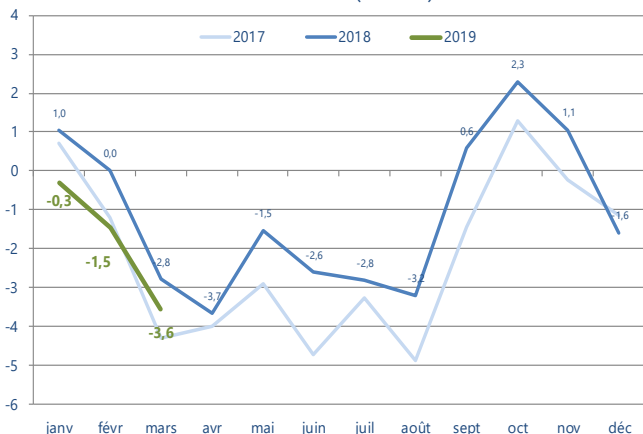
La réaffectation à l'État des prélèvements sociaux sur le capital explique les moindres produits de contributions sociales enregistrés en mars 2019 par rapport à l'année précédente. Les recettes de forfait social de la CNAV sont en recul par rapport à fin mars 2018 (-8%, en raison de nouvelles mesures d'exonération pour les entreprises de moins de 250 salariés sur l'intéressement et pour les entreprises de moins de 50 salariés sur l'ensemble de l'épargne salariale) alors que ses produits de taxe sur les salaires sont en hausse (+12,9%, lié au relèvement de la fraction affectée à la CNAV).

Les prestations sociales sont dynamiques : elles progressent de 2,6% (2,5% en prévision annuelle). L'effectif de prestataires de droit direct augmente de 1,4% au 1^{er} trimestre 2019, comme l'année dernière à la même période, en raison de la fin, en 2017, du relèvement de l'âge légal à 62 ans qui ne freine plus les départs. S'ajoute une augmentation de la pension moyenne versée de 1,2% à fin mars 2019 par rapport à la même date en 2018 ; l'effet de revalorisation des pensions est cependant moindre puisqu'elle a été limitée à 0,3% au 1^{er} janvier 2019 contre un effet de +0,6% en 2018 découlant de la précédente revalorisation de 0,8% en octobre 2017). Enfin, les dépenses au titre du minimum vieillesse sont tirées par la hausse de 100 € en trois ans de son montant (903 € à l'horizon 2020).

Le profil des soldes mensuels du début de l'année 2019 suit une trajectoire parallèle à celle de l'année 2018, mais avec une dégradation résultant de l'écart de dynamique entre recettes et dépenses.

Branche vieillesse des régimes alignés²

Soldes cumulés (en Md€)



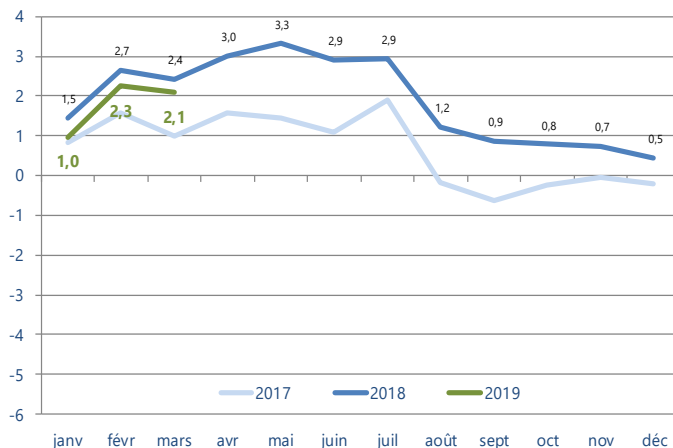
² : La branche vieillesse des régimes alignés regroupe le FSV et les organismes concernés par la liquidation unique des régimes alignés (LURA) : la CNAV et la branche vieillesse du régime des salariés agricoles.

baisse est compensée par la dynamique des prestations d'entretien qui accélèrent légèrement (+2,0% après +1,7%).

Les transferts demeurent stables (-0,2%), la hausse des majorations de pensions pour enfants (+1,0% après +2,1% en 2018, en décélération en raison de la revalorisation des pensions de retraite limitée à 0,3%) étant compensée par la baisse du transfert au titre de l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF).

Le profil des soldes de la branche en 2019 et très proche de celui de 2018, quoi qu'en légère dégradation.

Branche famille • Soldes cumulés (en Md€)



Branche famille

en milliards d'euros	2019 p		Montant à fin Mars		Mars-19 / Mars-18	poids 2019
	*	%	2018	2019		
Total des dépenses	50,2	0,6%	11,3	11,3	-0,4%	22,4%
Prestations sociales	37,0	0,6%	8,4	8,4	-0,2%	22,8%
Transferts	10,3	0,5%	2,6	2,6	-0,2%	24,9%
Charges de gestion courante	3,0	1,7%	0,3	0,3	-9,8%	9,8%
Autres charges	0,0	-24,4%	0,0	0,0	42,0%	14,2%
Total des recettes	51,1	1,3%	13,7	13,4	-2,7%	26,2%
Cotisations sociales	30,4	3,7%	8,0	7,6	-4,5%	25,1%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,7	-13,8%	0,2	0,2	-21,7%	24,5%
CSG	11,9	14,5%	2,6	2,9	9,7%	24,1%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	7,4	-17,0%	2,8	2,6	-6,4%	34,9%
<i>Charges liées au non recouvrement</i>	<i>-0,4</i>	<i>387,9%</i>	<i>-0,1</i>	<i>-0,1</i>	<i>17,1%</i>	<i>21,3%</i>
Transferts	0,2	0,0%	0,1	0,0	-44,7%	19,1%
Autres produits	0,7	-1,6%	0,1	0,1	4,8%	18,2%
SOLDE	0,8		2,4	2,1		

* : Prévisions de la CCSS de Juin 2019

Le solde de la **branche famille** se dégrade de 0,3 Md€ par rapport au 1^{er} trimestre 2018 mais reste nettement excédentaire (+2,1 Md€). Cette dégradation s'explique par un fort recul des produits (-2,7%) alors que les dépenses diminuent légèrement (-0,4%).

Les cotisations sociales diminuent nettement au 1^{er} trimestre 2019 (-4,5%) alors que la prévision annuelle est de +3,7%. Cet écart s'explique par la fin de la montée en charge des effets de la mensualisation des petites entreprises (en janvier) et de la baisse (sur les encaissements à partir du 2^e trimestre 2018) des cotisations des travailleurs indépendants, en contrepartie de la hausse de la CSG.

La CSG progresse de 9,7% en raison de la hausse de 0,1 point de la fraction affectée à la CNAF (cf. supra). Cette recette, elle aussi modérée par l'effet de la mensualisation des petites entreprises, devrait accélérer les mois suivants (+14,5% en prévision annuelle).

Les impôts et taxes reculent fortement (-6,4%) du fait de la réduction de la fraction de taxe sur les salaires au bénéfice de la CNAV et de l'Acoss (dans le cadre de sa mission de compensation à l'Agirc-Arrco de leurs pertes induites par le renforcement des allègements généraux). Au premier trimestre 2019, le produit de taxe sur les salaires diminue de 9,3%.

Les charges baissent de 0,4%. Les prestations sociales nettes sont demeurées quasi stables (-0,2%) après une baisse de 1,1% observée entre mars 2017 et mars 2018. En effet, les prestations légales continuent de décroître mais à un rythme moindre qu'en 2018 (-0,2% après -1,5%). Les dépenses de la PAJE diminuent de 4,9%, principalement en raison de l'allocation de base qui recule de 6,7% du fait de son alignement progressif sur le complément familial. Cette

Branche AT-MP du régime général

en milliards d'euros	2019 p		Montant à fin Mars		Mars-19 / Mars-18	poids 2019
	*	%	2018	2019		
Total des dépenses	12,0	-0,3%	2,8	2,8	1,9%	23,6%
Prestations sociales	9,1	0,7%	2,2	2,3	1,8%	25,0%
Transferts	2,0	-4,2%	0,4	0,4	1,9%	20,2%
Charges de gestion courante	0,9	-0,1%	0,1	0,1	4,0%	16,3%
Autres charges	0,0	-47,4%	0,0	0,0	-4,2%	2,8%
Total des recettes	13,2	3,6%	3,6	3,3	-8,1%	25,1%
Cotisations sociales	12,8	2,7%	3,5	3,2	-8,7%	25,0%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,10	21,5%	0,02	0,04	64,8%	39,8%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	0,00	-100,0%	0,00	0,00	n.s.	n.s.
<i>Charges liées au non recouvrement</i>	<i>-0,19</i>	<i>-38,9%</i>	<i>0,00</i>	<i>-0,04</i>	<i>n.s.</i>	<i>24,1%</i>
Transferts	0,01	-43,3%	0,00	0,00	-73,0%	-11,9%
Autres produits	0,4	-0,3%	0,1	0,1	55,6%	25,3%
SOLDE	1,2		0,8	0,5		

* : Prévisions de la CCSS de Juin 2019

Le solde de la **branche AT-MP** à la fin du premier trimestre 2019 se dégrade légèrement par rapport à celui du 1^{er} trimestre 2018 (+0,5 Md€ contre +0,8 Md€).

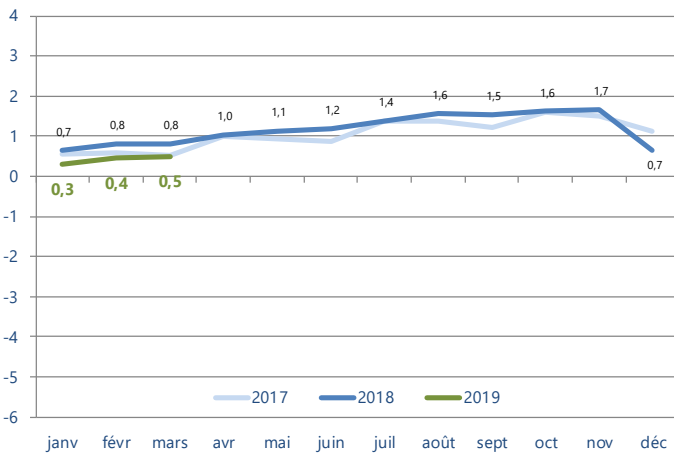
La quasi-totalité des recettes de la CNAM-AT est composée de cotisations. Leur baisse (-8,7%) résulte de la fin de la montée en charge de la diminution du taux de cotisation de 0,1 point en 2018 et de la mensualisation des petites entreprises qui pèsent encore sur les encaissements de janvier 2019. Ces effets vont se lisser au cours de l'année et disparaître à la clôture des comptes avec l'intégration des opérations d'inventaire.

Les dépenses de la **branche AT** au premier trimestre progressent de 1,9%, tirées par les indemnités journalières (+6,5%) qui expliquent la quasi-totalité (1,85 point) de cette hausse.

Les indemnités au titre des départs dérogatoires liés à la pénibilité montent en charge (+19%).

La chronique mensuelle des soldes de la **branche AT-MP** reste extrêmement stable d'une année sur l'autre (en dehors du mois de décembre qui est affecté par les opérations d'inventaires qui accompagnent la clôture des comptes) et a été encore lissée à compter de 2018 par la mensualisation des petites entreprises.

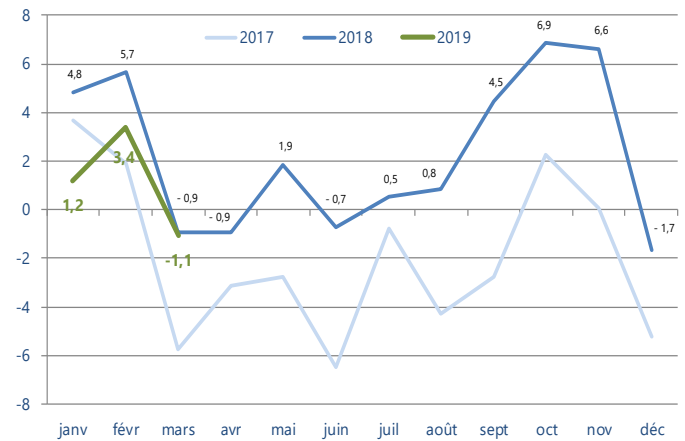
Branche AT-MP du régime général •
Soldes cumulés (en Md€)



Le régime de retraite des exploitants agricoles contribue également à l'amélioration du solde tandis que les régimes des professions libérales (CNAVPL) et de la fonction publique territoriale et hospitalière (CNRACL) le dégradent pour 0,1 Md€ chacun.

La situation financière à fin mars 2019 des autres organismes est très proche de celle de l'année précédente à la même période.

Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale ³ • Soldes cumulés (en Md€)



³ : les comptes mensuels des organismes de sécurité sociale intègrent la branche maladie de la PUMA, les branches vieillesse des régimes alignés, la branche famille, la branche AT-MP du régime général et le FSV déjà présentés en première partie, auxquels sont ajoutés la CNSA et neuf autres régimes vieillesse de base (CNRACL, CNIEG, Exploitants agricoles de la MSA, SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSSM, RATP, ENIM).

Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale ³

Dans cette dernière partie, le champ de la publication est étendu à la CNSA et aux principaux régimes vieillesse de base (CNRACL, CNIEG, Exploitants agricoles, SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSSM, RATP, ENIM). Pour des raisons de lisibilité et de comparabilité avec les données publiées lors de la CCSS, la section qui suit ajoute les dépenses et les recettes mensuelles de ces organismes à celles présentées dans le tableau regroupant toutes les branches du régime général de la première page.

en milliards d'euros	2019 p *	% évol	Montant à fin Mars		Mars-19/ Mars-18	poids 2019
			2018	2019		
Total des dépenses	484,9	2,3%	110,3	112,0	1,6%	23,1%
Prestations sociales	431,0	2,3%	104,6	106,4	1,7%	24,7%
Transferts	41,0	3,4%	3,7	3,7	-0,9%	8,9%
Charges de gestion courante	12,7	-0,9%	2,0	2,0	-2,7%	15,5%
Autres charges	0,2	-19,6%	0,0	0,0	n.s.	15,8%
Total des recettes	482,1	2,0%	109,4	111,0	1,5%	23,0%
Cotisations sociales	239,2	-4,7%	67,1	61,8	-7,8%	25,9%
Cotisations prises en charge par l'Etat	5,6	-11,0%	1,6	1,3	-22,2%	22,5%
CSG	102,6	-12,3%	25,0	25,6	2,5%	24,9%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	94,6	63,1%	12,0	18,4	53,6%	19,5%
<i>Charges liées au non recouvrement</i>	<i>-2,5</i>	<i>17,5%</i>	<i>-0,4</i>	<i>-0,5</i>	<i>30,0%</i>	<i>21,1%</i>
Transferts	36,7	2,0%	3,6	3,6	1,6%	9,9%
Autres produits	5,9	-8,0%	0,6	0,7	29,3%	12,8%
SOLDE	-2,8		-0,9	-1,1		
<i>dont solde toutes branches de la première partie</i>	<i>-1,7</i>		<i>-1,3</i>	<i>-1,8</i>		
<i>dont solde des autres régimes</i>	<i>-1,1</i>		<i>0,3</i>	<i>0,8</i>		

Le solde de l'ensemble des organismes de sécurité sociale s'établit à -1,1 Md€ contre -0,9 Md€ à fin mars 2018.

Le solde à fin mars sur ce champ élargi s'améliore de 0,8 Md€ rapport à celui présenté dans la première partie.

C'est essentiellement la CNSA qui contribue à cette amélioration avec un excédent au 31 mars 2019 de 0,6 Md€ contre 0,1 Md€ à fin mars 2018. La CNSA a vu ses recettes modifiées à partir de 2019 : elle ne perçoit plus le prélèvement social sur le capital qui était majoritairement encaissé en septembre et octobre, mais désormais une part de la CSG sur les revenus d'activité dont le rendement est régulier tout au long de l'année.

Contexte

Cette publication complète les informations annuelles établies dans le cadre de la Commission des comptes de la sécurité sociale, en fournissant des éléments sur la situation financière infra-annuelle des organismes de sécurité sociale. Elle s'inscrit dans le cadre des dispositions de la directive européenne 2011/85 en matière de publication par les Etats membres des données comptables mensuelles sur le champ des administrations de sécurité sociale.

Méthodologie

La fiche 3.1 du rapport de la CCSS de septembre 2014 explicite plus en détail la méthodologie retenue. La fiche 3.8 du rapport de la CCSS de septembre 2015 décrit les modalités d'intégration de la MSA et de l'ex-RSI dans ce suivi mensuel. Les subventions d'équilibre de l'État que perçoivent les régimes de la SNCF, la RATP, la CANSSM, le FSPOEIE et l'ENIM sont mensualisées par douzième selon les montants fixés en loi de finances. Pour assurer la comparabilité avec les exercices précédents, des retraitements ont été effectués afin d'obtenir un périmètre homogène d'un exercice à l'autre ; les soldes présentés peuvent donc différer de ceux des publications antérieures. Le champ couvert par cette publication correspond à 99% des charges des régimes de base de sécurité sociale.

Limites

Les résultats en fin de mois présentés ici ne prennent en compte ni les opérations d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir...), ni certaines écritures comptables connues uniquement en fin d'exercice. De ce fait, c'est avant tout l'analyse sur une période comparable de l'année précédente qui fait sens, sous réserve de la prise en compte des événements susceptibles d'affecter la qualité et la régularité avec lesquelles les données mensuelles sont enregistrées dans les comptes des organismes tout au long de l'année. Par ailleurs, les changements d'affectation de recettes entre branches d'une année à l'autre peuvent modifier le profil infra annuel des comptes, limitant en partie la comparabilité avec les exercices passés.

Commission des Comptes de la Sécurité Sociale

Ministère des solidarités et de la santé
Ministère de l'action et des comptes publics

Contact : DSS-CCSS-SECRETARIAT-GENERAL@sante.gouv.fr

